

plication de certaines personnes, pour la majorité représentantes, salariées ou membres de réseaux déjà constitués, réseaux a priori plus à même de s'inscrire dans ce type de dynamique ;

- que l'action du comité de pilotage et de ses membres avait été spontanée, fondée sur une certaine recherche d'efficacité et sur le principe que ceux qui font ont raison ;

- que cet engagement, bénévole ou rendu possible grâce à la mise à disposition de salariés des réseaux, montrait aujourd'hui ses limites et que le comité de pilotage avait besoin de soutien, sinon de sang neuf.

La représentation du comité de pilotage était néanmoins source de nombreux échanges. On suggérait qu'il ne soit pas composé que de membres ou de salariés de réseaux, mais aussi de personnes à titre individuel et de représentants de lieux ou de structures n'étant affiliés à aucun réseau. On proposait le principe d'une voix par lieu, ce qui soulevait aussitôt le problème des personnes affiliées à plusieurs lieux, structures et/ou réseaux. On demandait à ce que le comité de pilotage se donne à lui-même la mission de réfléchir à ses modalités d'organisation et de structuration, avant de soumettre ses propres propositions à l'ensemble des membres de la CNLII. On l'invitait à être plus transparent sur ses réunions, sur ses échanges avec les institutions publiques et, de manière plus générale, à réfléchir aux modalités d'accueil et de participation de nouveaux membres.

La constitution de coordinations ou de regroupements en région a été un autre des sujets abordés durant l'assemblée générale. Il semblait essentiel que ces regroupements soient encouragés, de quelque manière que ce soit, l'important étant de faire nombre avant de se préoccuper de leurs modes d'organisation. Certains demandaient à ce qu'on défende publiquement le principe de dynamiques autonomes, à l'image du mouvement qui avait abouti à la création de la CNLII en tant que « communauté d'intérêts ». Mais d'autres trouvaient paradoxal qu'on appelle à l'autonomie. On proposait de laisser à ces dynamiques le soin de se mettre en place et d'attendre un ou deux ans pour en tirer (à l'occasion d'un 3e Forum ?) des expériences

et des idées sur les modalités de structuration des coordinations nationale et régionales.

Le même type de divergence devait à nouveau troubler les échanges après que certains aient proposé que la CNLII soutienne publiquement le mouvement Nuit Debout et invite ses membres à en faire autant. On leur opposa que la CNLII n'était pas suffisamment structurée ni légitime aux yeux de ses membres pour s'autoriser à leur donner des consignes.

Il était aussi régulièrement question du ministère de la Culture et de la Communication dont on se demandait s'il devait être l'interlocuteur privilégié de la CNLII. Certains regrettaient que le comité de pilotage lui accorde une telle importance alors que l'État n'était qu'un partenaire public parmi d'autres, peut-être le moins bien placé pour soutenir les lieux intermédiaires et indépendants si l'on en juge par le montant de l'enveloppe qu'il leur promettait. D'autres justifiaient au contraire cette relation par l'importance symbolique du Ministère, par les effets induits d'une reconnaissance des lieux intermédiaires et indépendants par le MCC sur l'ensemble des partenaires publics, par l'urgence de répondre à l'intérêt dont il témoignait avec ce travail de repérage en régions, tout en insistant sur la nécessité de poursuivre le dialogue à tous les échelons. On insistait d'ailleurs sur le fait que la CNLII avait tout intérêt à se faire connaître bien au-delà du champ de la culture, les lieux intermédiaires et indépendants œuvrant aussi bien de manière transversale et transdisciplinaire qu'intersectorielle.

Synthèse réalisée par Sébastien Gazeau - Juillet 2017 pour Artfactories/autresparts.

Retrouvez l'ensemble des interventions enregistrées sur le site de la CNLII : <http://cnlii.org>

Une version en ligne augmentée de ces actes (liens ressources, extraits sonores et interviews vidéos d'acteurs des lieux intermédiaires et indépendants) sera diffusée dans le courant de l'été 2018.

> cnlii.org et artfactories.net

Ce que les lieux intermédiaires et indépendants ont en Commun(s)

ACTES DU 2ÈME FORUM NATIONAL DES LIEUX INTERMÉDIAIRES ET INDÉPENDANTS

LYON, 12 & 13 MAI 2016

AUTRE[S]P
ART
FACTORIES

Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants

12 ET 13 MAI 2016
FORUM NATIONAL DES LIEUX INTERMEDIAIRES ET INDEPENDANTS

Restons en lien
www.cnlII.org - facebook.com/cnlII - [@CNLIi](https://twitter.com/CNLIi)

Coordination : Fred Gazeau / Photo : Fred Gazeau / Impression : Impression par abonnement / Les photographies ont été prises par : www.photoblog.com

Rédaction : Sébastien Gazeau - Photographies et mise en page : Fred Ortuño.
Directeur de publication : Joël Lécussan (Af/Ap) - Impression Copy Diffusion Service (CDS) Toulouse.

Artfactories/autresparts (Af/Ap), plateforme de réflexion et centre ressource sur les démarches ouvrant de nouveaux rapports entre art, territoire et société. // www.artfactories.net
Juin 2018. CC-BY-NC-ND.

que de démocratiser la culture, selon le mot de Jules Desgoutte, des lieux instituants qui mériteraient d'être soutenus pour cette raison même, et même d'être pris en exemple tant ils sont vivants et bien souvent plus dynamiques que les lieux labellisés par le MCC.

Cette demande d'une plus grande prise en considération des lieux intermédiaires et indépendants, et de manière générale des citoyens, s'exprimait également à propos du travail de repérage effectué par les DRAC. Les conditions de ce repérage et les critères d'attribution des aides annoncées étaient jugés obscurs par plusieurs participants à cette journée, lesquels souhaitaient que ces procédures soient clarifiées publiquement et qu'elles incluent des personnes issues de la société civile. Plusieurs intervenants s'étonnaient par ailleurs, voire s'énervaient, du fait que les lieux intermédiaires et indépendants se trouveraient « en-dehors du radar » du MCC. On parlait d'échec politique général et d'aveuglement, le travail de repérage ayant déjà été fait, ne serait-ce que par la DDAT dès l'an 2000. On rappelait l'existence de nombreuses publications sur le sujet, notamment les trois livres publiés sous la houlette de la DRAC Rhône-Alpes entre 2011 et 2015 (Kinetica, In vivo, De visu). On évoquait le travail de repérage et de dialogue mené par le conseil départemental de la Drôme depuis 2014 avec les lieux intermédiaires et indépendants présents sur ce territoire.

Enfin, le débat était parfois houleux à propos du montant possible d'aides accordées par le Ministère aux lieux intermédiaires et indépendants. 2 M€, soit 0,02% du budget annuel du MCC, était une somme jugée dérisoire au regard du travail réalisé par les lieux, avec des effets qui dépassaient largement les limites administratives et géographiques de leurs territoires d'implantation, signe supplémentaire de l'intérêt général de leurs actions.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APRÈS-MIDI

Par principe ouverte à toutes les personnes présentes, l'assemblée générale devait permettre à qui le souhaitait de débattre des actions passées et à venir de la CNLII.

La première prise de parole a été la plus formelle (lecture d'un communiqué). Un représentant du Synavi soumettait quatre propositions qu'il justifiait par le fait que la CNLII était désormais un acteur reconnu, notamment par l'État. Il était demandé :

- que chaque prise de parole publique de la CNLII soit discutée préalablement par l'ensemble des membres du comité de pilotage ;



- que les coordinations régionales, existantes ou à venir, aient une place de droit au sein du comité de pilotage ;
- que les procédures de prises de décision du comité de pilotage soient clarifiées ;
- que les regroupements régionaux soient encouragés.

De là, et de manière souvent désordonnée, les échanges ont tourné autour de plusieurs points.

Fallait-il se préoccuper des procédures de décision alors que les modalités de la dynamique CNLII n'avaient pas encore été discutées ? Pour mémoire, on rappelait que :

- la CNLII était un groupement informel sans statut juridique, constitué à la suite du 1er Forum de janvier 2014 ;
- que son action avait été possible grâce à l'im-

gétaire intitulée « Autres lieux », c'était la preuve qu'on avait eu du mal à les classer au regard des catégories et des labels ministériels.

L'intérêt renouvelé du MCC pour ces lieux à la suite des Assises de la jeune création était selon lui un effet induit de l'évaluation lancée en septembre 2015, sous l'égide du Premier ministre, par le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique, évaluation portant sur la démocratisation culturelle. Les premiers résultats avaient montré que des inégalités d'accès à « l'offre culturelle » demeuraient en France malgré le très grand nombre d'équipements culturels répartis sur l'ensemble du territoire. En attendant les conclusions détaillées de cette évaluation, Bertrand Munin estimait que cette étude incitait à repenser l'enjeu principal de la démocratisation culturelle, à savoir la capacité des politiques publiques à « créer du sens commun, du récit commun et à faire société ». Pour y parvenir, le MCC aurait, selon Bertrand Munin, tout intérêt à prendre en compte les initiatives et les aspirations émanant de la société civile, à l'image des lieux intermédiaires et indépendants. Non pas dans le but de les labelliser, mais pour faire en sorte que ce type d'actions « concourent à une politique publique ». Il précisait par ailleurs que cet intérêt différait de celui qu'on avait porté aux friches artistiques et culturelles au temps du rapport Lextra et des Nouveaux territoires de l'art. Selon lui, l'objectif était alors pour le MCC de prendre en compte de nouvelles formes d'expression artistique alors qu'il s'agirait aujourd'hui de créer et de renforcer de nouvelles solidarités sur les territoires en s'appuyant sur des initiatives citoyennes, dont les lieux intermédiaires et indépendants.

Bertrand Munin expliquait ensuite comment cet intérêt devait se traduire concrètement. Une enveloppe d'environ 2 M€ allait être dégagée pour aider un ensemble de lieux repérés en régions par les DRAC. Après avoir fait remonter en centrale une liste de candidats éligibles, ces mêmes DRAC recevraient une lettre-cadre indiquant les objectifs à atteindre par les structures en contrepartie de ces subventions, objectifs servant à la fois à évaluer et à faire évoluer l'accompagnement du MCC. Cette lettre-cadre aurait également pour objet d'inviter les DRAC

à dialoguer avec les collectivités territoriales auxquels les lieux seraient rattachés, et elle encouragerait ces derniers à trouver les modèles économiques appropriés à leurs actions.

L'intervention de Bertrand Munin suscita diverses réactions, dont le témoignage assez long de Corinne Rufet, en charge de la commission culture au sein du conseil régional d'Île-de-France. Revenant sur sa collaboration avec le réseau Actes if, elle défendait la nécessité d'une écoute mutuelle entre élus et acteurs culturels, ainsi que le dispositif de soutien aux Fabriques de culture en Île-de-France (<http://www.actesif.com/files/publication.pdf>) qu'ils avaient élaboré ensemble entre 2010 et 2012. Au-delà des écueils que ce dialogue, selon elle, avait évités (dédain des élus à l'égard de la qualité artistique de ce qui est produit dans les lieux intermédiaires et indépendants ; tentatives d'ingérence sur les contenus artistiques et d'institutionnalisation de ces lieux), ce dispositif avait su reconnaître l'intérêt général des actions menées par ces lieux. Elle reconnaissait toutefois qu'il était difficile de parvenir à ce type de résultat, les élus étant tiraillés d'un côté par l'envie de mettre en œuvre leur projet politique et de l'autre par l'obligation de prendre en considération les besoins et les initiatives des citoyens.

Un autre intervenant pointait une difficulté similaire, cette fois au niveau du ministère de la Culture et de la Communication, lequel se trouverait écartelé entre l'obligation de « rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres majeures de l'humanité » et la prise en compte des droits culturels désormais inscrits dans la loi NOTRe. Toute politique publique se trouverait ainsi prise entre deux logiques contradictoires, l'une, descendante, imposée par les élus à la population, l'autre, ascendante, émanant de la population et à mettre en œuvre par les élus.

Pour plusieurs personnes, ces contradictions indiquaient qu'il était temps de concevoir l'action publique autrement, qu'il importait de faire de la politique à partir de relations plus horizontales entre les citoyens, qu'ils soient élus ou non. Les lieux intermédiaires et indépendants étaient à ce titre des lieux où l'on se préoccupait de cultiver la démocratie plutôt

Le 2e Forum national des lieux intermédiaires et indépendants s'est tenu à Lyon les 12 et 13 mai 2016. Il faisait suite à celui de Mantes-la-Jolie des 28 et 29 janvier 2014 au terme duquel s'était constituée la Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants (CNLI), organisatrice de cette nouvelle édition. Réunissant une centaine de personnes venues de toute la France, rencontres plénières et ateliers ont été l'occasion de discuter des réflexions et des actions menées par les membres de la CNLI au prisme d'une actualité politique favorable à ce type de lieux artistiques et culturels.

SOMMAIRE

La construction du/des Commun(s) - jeudi 12 mai : séance plénière du matin	4
Ateliers	
1 - Les lieux intermédiaires et indépendants face à la question de la démocratie	5
2 - Quelles pratiques collectives et coopératives des lieux intermédiaires et indépendants pour faire commun ?	7
3 - Entre processus de création et territoire d'action : les enjeux de nos lieux intermédiaires	8
4 - Le geste artistique dans les lieux intermédiaires	9
5 - Quels enjeux communs aux lieux intermédiaires et indépendants ? Quel cadre spécifique d'interventions publiques proposer ?	10
Constructions régionales en cours et à venir	11
Politiques des lieux intermédiaires et intérêt général - vendredi 13 mai : débat en séance plénière : « De quel intérêt général sont porteurs les lieux intermédiaires et indépendants ? »	13
Assemblée générale de la CNLI	15

JEUDI 12 MAI 2016

SÉANCE PLÉNIÈRE DU MATIN

Accueillis sur le site de la SEPR où se trouvait autrefois l'emblématique friche RVI, les participants à ce Forum ont d'abord profité d'un rappel sur l'histoire et les raisons de ce mouvement porté par la CNLII à l'échelle nationale. Celle-ci est née au terme du premier Forum des lieux intermédiaires au cours duquel plus de 150 personnes se sont réciproquement reconnus des points communs quant à la manière d'envisager et de faire vivre les lieux qu'ils occupaient, friches, tiers-lieux, espaces-projets, fabriques artistiques et culturelles. Ils se réunirent pour l'occasion sous la dénomination générique de lieux intermédiaires. Sans structuration juridique, la CNLII repose sur l'engagement de ses membres, pour la plupart représentants de 11 réseaux déjà constitués. Ensemble, ils ont rédigé un projet de référentiel listant, à partir de leurs textes de référence respectifs, un certain nombre de caractéristiques communes. Dans le même temps, ils ont produit une charte faisant état de la multitude des expériences susceptibles de revendiquer le terme de lieu intermédiaire, assortie de 7 engagements pour les réunir autour d'orientations partagées.

Puis les organisateurs de ce Forum en ont rappelé les enjeux : discuter ce projet de référentiel et cette charte, élargir le nombre des personnes et des lieux susceptibles de se reconnaître réciproquement dans ce mouvement, favoriser l'interconnaissance et l'entraide entre ces personnes et ces lieux, porter ces enjeux communs aux niveaux régional, infrarégional et national.

Sur ce point, les organisateurs ont rappelé de quelle manière cette notion avait été intégrée dans les référentiels de politique publique au cours des deux dernières années, ou pourrait bientôt l'être. D'abord dans la loi NOTRe votée en août 2015 et mentionnant la prise en considération des droits culturels dans toute politique publique. Dans le projet de loi Liberté, création, architecture et patrimoine où, bien qu'elle défende une approche labellisée du secteur culturel, les lieux intermédiaires puissent y apparaître. Via les Assises de la jeune création organisées à l'initiative du ministère de la Culture

et de la Communication entre avril et juin 2015, assises ayant entériné 19 mesures dont une est le soutien aux tiers-lieux et aux lieux intermédiaires. Enfin, la loi de finances 2016 pourrait être l'occasion pour les lieux intermédiaires d'une ligne dédiée de 2,5M€. Dans tous les cas, ces mentions ou ces perspectives indiquaient la bonne presse de la notion de lieu intermédiaire dans le champ institutionnel.

La situation apparaissait donc particulièrement opportune aux yeux des organisateurs du Forum pour continuer de débattre de ce que sont les lieux intermédiaires et de ce qui s'y travaille. Avant de laisser les participants se répartir au sein des 5 ateliers de réflexion, ils rappelaient l'objectif de ces deux journées : établir une feuille de route pour la CNLII, laquelle lui fournirait des éléments sur ses modes de fonctionnement, sur les possibilités d'organisation en région et sur les manières de co-construire les politiques publiques.



l'enjeu stratégique : plus les lieux intermédiaires se révéleraient nombreux et coordonnés, plus leur influence grandirait auprès des pouvoirs publics.

Cette option provoqua des discussions au sein de l'assemblée réunie en plénière, certaines personnes se demandant pour quelles raisons faire ce travail censé être réalisé par les collectivités et l'État. Un membre de la CNLII revendiquait, au nom du réseau, le souci et l'importance de se faire reconnaître activement par les institutions publiques.

Un détour par l'Espagne permettait d'envisager les particularités du contexte français, une personne revenant sur le réseau Red Transiberica qui regroupe plusieurs lieux culturels indépendants espagnols. Elle rappelait l'attachement des artistes espagnols à leur indépendance à l'égard des pouvoirs publics et montrait en quoi le processus de visibilité de ces aventures différait de celui habituellement à l'œuvre en France, auquel faisait écho la stratégie avancée par la CNLII. Selon cette personne le processus, du moins tel qu'elle l'avait observé avec Red Transiberica, était : de consolider son indépendance tout en découvrant le contexte environnant, affirmer son indépendance, se reconnaître interdépendant.

Sur ce point, le représentant du LIEN admettait que les difficultés rencontrées par ce réseau provenaient en effet du fait qu'il s'était constitué à l'initiative des collectivités publiques et dans le but d'établir des relations entre ces dernières et les lieux. Il avait sans doute manqué à ces derniers l'envie première, indépendante des pouvoirs publics, de se rencontrer avant toute autre perspective.

De là découlait deux sujets de réflexion dans l'assemblée : la nécessité, depuis les lieux eux-mêmes, d'instituer de nouvelles pratiques artistiques et culturelles ; le problème de représentativité d'une coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants qui ne saurait pas reconnaître les lieux et les expériences assimilés à ce qu'il défend, dès lors qu'ils ne cherchent pas à entrer en lien avec les collectivités publiques.

VENDREDI 13 MAI 2016

L'intérêt général des lieux intermédiaires et indépendants a été le grand sujet de la 2e journée du Forum. Après que les rapporteurs aient présenté leurs synthèses des cinq ateliers de la veille, la matinée s'est poursuivie par une longue intervention de Bertrand Munin, représentant du ministère de la Culture et de la Communication, et par des échanges avec la salle. L'après-midi du 13 mai a été l'occasion d'une assemblée générale destinée à faire le point sur le travail de la CNLII au cours des deux dernières années et à débattre de sa structuration et de ses perspectives.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU MATIN

Comment passer de la fabrique des communs à l'œuvre dans les lieux intermédiaires et indépendants à la mise en valeur de l'intérêt général de leurs actions ? Soumettant cette question à la centaine de personnes présentes ce jour-là dans la salle de la SEPR, Jules Desgoutte proposait l'analyse suivante. Les politiques publiques de la culture, très influencées par les industries créatives, se pensent et s'organisent autour de la dimension économique de la culture. S'ils se confrontent quotidiennement à des questions d'ordre économique, les lieux intermédiaires et indépendants ne sont toutefois pas complètement soumis à cette dimension. Un des enjeux serait donc pour eux de parvenir à valoriser ce qui ne se prête ni ne s'achète, autrement dit ces communs qu'ils s'emploient à produire.

Attentif au travail mené par la CNLII, Bertrand Munin avait accepté de participer à cette journée pour faire entendre le point de vue du ministère de la Culture et de la Communication (MCC) sur les lieux intermédiaires et indépendants. Au sein de la direction générale de la création artistique, ces lieux relèvent de la sous-direction de la diffusion artistique et des publics dont Bertrand Munin est responsable depuis janvier 2016, service transversal amené, entre autres, à traiter de toute structure ou action transdisciplinaire. Or ce dernier reconnaissait que les lieux intermédiaires et indépendants se trouvaient « en-dehors des radars du MCC ». S'ils avaient été un temps soutenu via une ligne bud-

lieux sont dédiés à l'accueil d'autres danseurs et compagnies. Le DOG a ainsi mis en place des « parcours constellaires », soit l'accueil d'une même compagnie par 3 lieux du réseau. Le DOG se trouvait dans une période charnière au moment du Forum : tandis que 3 des lieux étaient en fragilité, le réseau envisageait de s'ouvrir à d'autres et de se faire le moteur d'une dynamique de structuration des lieux intermédiaires à l'échelle de la région.



Un groupe aurhalpin sur le thème des lieux intermédiaires, sans être structuré officiellement, apparaît depuis plusieurs années en Rhône-Alpes. Que ce soit à travers ses liens avec ARTfactories/Autre(s)pARTs, via la fédération des arts de la rue en Rhône-Alpes ou grâce au travail d'enquête indépendant mené par l'association Art Vif en 2012 sur les compagnies et les lieux de fabrication de spectacle vivant dans la région, le groupe aurhalpin prend consistance. Au moment du Forum, il était question de relancer ce travail d'enquête, dont l'objectif, après avoir effectué un état des lieux sur la réalité des lieux intermédiaires en Rhône-Alpes, serait d'interpeller les collectivités territoriales pour connaître leur position sur le sujet.

Dans la Drôme, plus particulièrement, un autre travail d'enquête, conduit entre janvier et octobre 2015, a permis le rapprochement de 25 lieux réunis autour de problématiques communes.

Dans la métropole lyonnaise, ce sont 11 lieux artistiques et culturels avec des problématiques différentes qui essaient néanmoins d'établir un référentiel commun.

Le LIEN (Lieux intermédiaires en Normandie) s'est constitué à l'initiative de la région Basse-Normandie dans le but de connaître les lieux de Haute-Normandie. En association depuis 2013, le Lien est composé de 17 lieux. En sommeil depuis un an au moment du Forum, son repré-

sentant faisait état de difficultés liées au mode de gouvernance interne et évoquait l'envie du réseau de repérer de nouveaux membres.

Actes if est apparu en 1995 en vue de structurer un réseau des cafés-musique en Île-de-France avant d'élargir son action à des lieux pluridisciplinaires dès 1998. Actes if rassemble aujourd'hui 32 lieux autour d'une charte et de 3 modes opératoires : l'accompagnement, la mutualisation et la co-construction des politiques publiques.

En Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées ce sont environ 30 lieux qui se sont rapprochés les uns des autres à la suite des dynamiques initiées par le Couac en Midi-Pyrénées et par la Friche de Mimi avec l'aide d'ARTfactories/Autre(s)pARTs en Languedoc-Roussillon. Leur but : écrire un livre blanc articulé autour de propositions faites aux collectivités territoriales à l'endroit des lieux intermédiaires. Ces présentations sommaires permettaient de témoigner d'un mouvement réel à l'œuvre partout en France et de supposer que d'autres lieux et personnes le rejoindraient.

Pour aider à la prise de conscience des acteurs, à leur reconnaissance réciproque et à leur visibilité publique, la question, centrale pour la CNLII, était de savoir s'il fallait créer des coordinations régionales ou laisser les réseaux se constituer d'eux-mêmes de manière indépendante. L'un de ses représentants en explicitait

ATELIER N°1

LES LIEUX INTERMÉDIAIRES ET INDÉPENDANTS FACE À LA QUESTION DE LA DÉMOCRATIE

En écho au dernier meeting de TransEurope-Halles qui s'était déroulé quelques jours auparavant à Vienne en Autriche sous l'intitulé « It's (about) politics », cet atelier conduisit les participants à analyser les expériences menées au sein de lieux intermédiaires à la lumière de la situation politique française alors marquée par les Nuit debout. Symptôme d'une crise durable du système démocratique, ces manifestations comme ces lieux peuvent être considérés comme l'expression d'une autre manière d'envisager la vie démocratique et d'en élargir les cadres d'exercice. L'une et l'autre de ces formes d'organisation politique passent par l'occupation citoyenne de places et de lieux et se distinguent par la mise en œuvre de la puissance d'agir des citoyens qui s'y réunissent. L'une et l'autre se distinguent en tant que processus instituants proposant une alternative en acte aux institutions établies de la vie démocratique. Comment faire reconnaître ces processus en tant que tels et non en tant que moments amenés à s'instituer, tel est sans doute l'un des principaux enjeux pour les lieux intermédiaires.

Cette perspective amena les participants à débattre de la notion de révolution, et plus précisément de celle de progressisme. Il s'agirait en effet au sein des lieux intermédiaires de défendre une certaine vision du progrès, ou du moins d'un mieux-vivre en société qui prendrait une autre direction que celle proposée par ailleurs. Il fut ainsi question du transhumanisme présenté par ses défenseurs comme le moment à venir dans l'histoire de l'humanité. L'un des participants prit cet exemple pour illustrer la nécessité qu'il y avait, au-delà du quotidien de chaque lieu intermédiaire, d'interroger la conception de l'humanité qui en sous-tendait l'action et le projet politique. Ce même participant, avec l'assentiment de ses interlocuteurs, défendait l'idée d'une humanité responsable et capable d'agir sur elle-même et sur son environnement en conscience. Au-delà de cette profession de foi partagée, les participants ad-

mettaient toutefois que le problème était de défendre cette conception contre son opposée, de parvenir réellement à accroître sa capacité d'agir plutôt que de la perdre au profit de robots ou d'algorithmes, de parvenir réellement à transformer un système de plus en plus régi par les nouvelles technologies, l'industrialisation de l'économie ou la réification du vivant. Plutôt que de s'en désoler et sans en nier les limites, les participants à cet atelier trouvaient dans ces alternatives de quoi continuer la discussion avec optimisme.

Peu importe qu'ils soient utopistes ou modestes, les lieux intermédiaires offrent la possibilité à leurs occupants d'éprouver l'espace et le temps autrement qu'ailleurs. Ce serait là un point commun entre ces aventures collectives, quelles qu'en soient les formes ou les domaines d'action. Les heures et les mètres carrés n'opposent pas les mêmes contraintes ni les mêmes résistances que dans des lieux plus institués, encadrés par des règles et des conditions d'usage qui, là, sont débattues, remises en question, déjouées. Cette disponibilité des lieux aux personnes et des personnes aux lieux implique de la part de chacun.e qu'il.elle accepte pour soi-même et reconnaisse à l'autre cette capacité d'interagir avec son environnement et avec ses semblables. Plusieurs participants insistaient sur l'importance, pour que ces lieux « fonctionnent », de se faire confiance mutuellement, de se donner le temps réciproquement d'évoluer pour pouvoir apporter sa propre contribution à la vie du lieu et du collectif. L'un d'entre eux témoignait de la tendance que nous pouvons avoir de nous enfermer dans l'image que nous nous faisons de nous-mêmes et des autres, cette tendance qui consiste à nous assigner réciproquement à des places et à des rôles. La crise de la démocratie, et peut-être plus généralement des sociétés contemporaines, montre cependant que nous (élus, citoyens, experts, professionnels, amateurs, etc.) ne savons plus quelles sont nos places ni nos rôles dans l'espace démocratique.

Dans les lieux intermédiaires, il semblerait que cette problématique soit abordée à nouveaux frais. Chacun pourrait y endosser plusieurs rôles et passer alternativement d'une place à une

autre. Ce serait même un autre point commun à ces lieux dont les modes d'organisation volontiers coopératifs et horizontaux inviteraient les personnes à cheminer et à évoluer en interaction les unes avec les autres. Pour préserver cette possibilité, entravée dans des environnements sociaux plus conventionnels, un participant insistait sur le fait qu'ils devaient rester indépendants. Autrement dit protégés de l'influence des modes d'organisation dominants. Non pas pour exister en-dehors du monde, mais pour évoluer à l'écart des règles qui le régissent habituellement. Toute proportion gardée, un participant comparait cette nécessité de préserver l'indépendance des lieux intermédiaires à la protection que l'on devrait accorder aux lanceurs d'alerte qui, eux aussi, remettent en question les cadres institués d'un système.



L'atelier se terminait sur l'interrogation : comment ces expériences en quelque sorte sanctuarisées dans des lieux et cantonnées à l'échelle micro-politique pouvaient évoluer et inspirer l'espace macro-politique d'une démocratie toute entière ?

ATELIER N°2

QUELLES PRATIQUES COLLECTIVES ET COOPÉRATIVES DES LIEUX INTERMÉDIAIRES ET INDÉPENDANTS POUR FAIRE COMMUN ?

> L'absence d'enregistrement sonore a empêché la rédaction d'une synthèse de cet atelier. On reprendra donc ici les principales remarques établies par Philippe Henry dans sa synthèse orale.

Le projet de référentiel de la CNLII, socle de la Charte, est encore assez méconnu, et non-approprié, en particulier sur les traits concernant les questions de pratique et de modalités d'organisation, soit collective, soit coopérative. Le Bazarnaom (Caen), a rappelé des éléments de son histoire et de son fonctionnement. L'atelier s'est donc basé sur un cas particulier de lieu qui regroupe plusieurs collectifs, où une pluralité d'organisations distinctes essaient de mener un travail en commun.

Un premier thème évoqué a été celui de l'équilibre et de la tension entre l'organisation interne centrée sur les membres permanents et leurs nécessités/volontés et la nécessité de l'ouverture, de l'ouverture à des regards ou des acteurs extérieurs. Faut-il dans les instances de décision des gens qui ne sont pas des membres permanents de ces lieux collectifs ? Une tension existe entre l'identité de la singularité du lieu collectif et la nécessité d'une ouverture à des partenariats externes, parfois autres que culturels.

L'atelier a aussi été l'occasion d'abord la question des modalités d'élaboration des décisions collectives et les modalités de résolution des désaccords et des conflits. Dans une sorte de jeu à opérer entre des dispositifs formalisés et des dispositifs qui restent informels : on voit assez souvent une organisation récurrente entre

ATELIER N°5

QUELS ENJEUX COMMUNS AUX LIEUX INTERMÉDIAIRES ET INDÉPENDANTS ? QUEL CADRE SPECIFIQUE D'INTERVENTIONS PUBLIQUES PROPOSER ?

> L'absence d'enregistrement sonore a empêché la rédaction d'une synthèse de cet atelier. On reprendra donc ici les principales remarques établies par Chloé Sécher (Actes-lf) dans sa synthèse orale.

L'objet de cet atelier était en soi de s'inscrire dans l'actualité, d'y replacer l'arrivée de la CNLII depuis deux ans qui a vu l'écriture d'un référentiel et d'une Charte, l'apparition des notions de «lieux intermédiaires et indépendants» dans les mesures issues des Assises de la jeune création, dans le projet de loi de finances 2016 puis enfin dans la loi LCAP.

Plusieurs questions : pourquoi et pour qui ces projets sont initiés, menés et développés ? Ce cadre a été posé aux participants qui étaient pour leur grande majorité des représentants de lieux de projets artistiques et culturels mais aussi de collectivités territoriales... L'atelier a été divisé en 4 groupes.

Il en ressort un ensemble d'éléments qui sont l'occasion de vérifier tout le travail mené depuis deux ans, des éléments qu'on retrouve dans la Charte : des façons de faire, de travailler, de se constituer. Ce sont des projets issus de la société civile qui travaillent la question de la pluri/trans-versalité et transectorialité. Ces projets sont attentifs à la perméabilité entre différents types d'acteurs, disciplines et enjeux.

La nécessité d'une interconnaissance mutuelle entre les participants a rendu difficile la formalisation des enjeux communs dans le temps imparti. Néanmoins, des éléments ressortent : l'enjeu premier, c'est la question de la réponse à des nécessités, à des besoins. Ces projets émergent d'une absence constatée de réponse à des besoins identifiés.

Dans la manière de faire, ensuite, de développer, de mettre en oeuvre ces projets, on retrouve cette notion de l'adaptabilité permanente à la temporalité des acteurs, aux besoins des

projets ou des personnes rencontrées, cette logique de rendre possible, d'accompagner... On pourrait les qualifier autour de la notion d'accompagnement.

La question de la co-construction ressort fortement. Elle implique des manières de faire avec les personnes, qu'elles soient artistes, équipes artistiques, associations. Se développe tout un ensemble d'interrelations. Les projets sont en évolution permanente en fonction des aléas qu'ils rencontrent. Se pose ici particulièrement l'interaction avec les pouvoirs publics. La co-construction est rendue nécessaire par l'obligation de ne pas rentrer à nouveau dans des cadres figés qui ne correspondraient pas à la nature ni à l'ampleur, ni au rythme propre des projets, en adaptation et en évolution constante à leur environnement.

De là, se pose la question des modalités de reconfiguration des axes et des enjeux de politique publique, capables de ne pas corseter les projets en leur laissant leur capacité d'action, leur liberté d'agir qui sont au coeur de ces projets.

Cette réflexion mérite d'être poursuivie avec le Ministère de la Culture, tout comme avec l'ensemble des autres collectivités territoriales pour inventer de nouvelles formes de politique publique qui s'adaptent à la diversité des projets.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE L'APRÈS-MIDI

La première journée du Forum s'est achevée par un panorama des structurations existantes ou à venir en région autour des lieux intermédiaires.

Le DOG (Danse Grand Ouest) réunit 6 lieux de danse implantés dans les régions Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Ce réseau s'est constitué au terme de 2 années d'échange entre 2012 et 2014 qui ont abouti à la rédaction d'une charte. Cette première phase a donné aux équipes la possibilité de très bien se connaître les unes les autres et permet d'affirmer aujourd'hui « qu'en rencontrer une, c'est rencontrer les 6 ». Porté par des chorégraphes, ces nouveaux



Contrairement aux lieux institutionnels ou labellisés qui, dans une logique de démocratisation culturelle, cherchent à rendre les œuvres d'art accessibles au plus grand nombre, les lieux intermédiaires travaillent en priorité sur les codes d'accès au geste artistique. Lorsque cela s'y prête, on y dévoile le processus de fabrication pour atténuer les effets d'intimidation que peuvent susciter des productions artistiques. De manière générale, les artistes qui y travaillent veillent aux effets d'intermédiation qui existent entre les gestes artistiques et les espaces qui les font naître, entre l'ambiance du lieu et les rencontres qui s'y déroulent, etc. Autrement dit, une attention toute particulière est portée au contexte et aux interactions qui influencent le geste artistique. Cette sensibilité à l'égard de ce qui circule entre les personnes, les objets, les espaces, les moments ne transforme pas pour autant les lieux intermédiaires en espaces de convivialité dédiés au bien-être des personnes qui les fréquentent : les formes artistiques qui y sont proposées restent exigeantes.

Dans l'ensemble, et même s'ils peuvent être critiqués à leur égard, les lieux intermédiaires se considèrent comme complémentaires aux lieux institutionnels. Refusant l'image qu'on peut leur renvoyer d'être des lieux par défaut, ils revendiquent au contraire le fait d'être des espaces voulus comme tels où les rapports au geste artistique sont autres. Reste que les propositions artistiques qui aboutissent à une forme achevée ont du mal à passer dans d'autres lieux, comme si le paysage culturel était coupé en sous-espaces étanches l'un à l'autre, institutionnels d'un côté, intermédiaires de l'autre. Les participants à cet atelier regrettaient cette situation. Mais ils admettaient que les occupants des lieux intermédiaires peuvent aussi parfois passer à côté de la multitude de personnes, de savoir-faire et de sensibilités qu'ils côtoient au quotidien. Le travail du commun reste donc toujours à faire dans ces lieux qui, s'ils sont singuliers, se veulent tous attentifs à l'intermédiation, à la porosité, à l'ouverture, au partage.



un dispositif de type AG/collégiale qui pour des discussions autour de points essentiels, structurants, peuvent prendre du temps à la décision, et, dans le même temps, des groupes de travail centrés sur des dimensions plus opérationnelles, ayant une autonomie de décision. La question de la dialectique entre ces différents niveaux de décision (opérationnelle/politique) reste entière.

Un autre enjeu a pu être identifié : celui de l'équilibre à trouver entre un repositionnement et une réappropriation constante du projet collectif, soit parce que celui-ci évolue, soit parce que l'extérieur évolue, soit parce que les membres se renouvellent perpétuellement, ce qui peut créer des lourdeurs, des fatigues, et la nécessité conjointe de développer un écosystème de partenaires et de réseaux d'acteurs qui permettent à la structure de vivre, de se pérenniser et de se développer, toujours dans cette dialectique interne/externe.

La question du cadre juridique n'a évidemment pas été oubliée. Lequel serait le mieux adapté à ces situations, lequel serait plus à même de faire comprendre et reconnaître dans le contexte actuel la notion d'entrepreneuriat ou d'organisation collectifs. Le constat est qu'il faut faire avec au moins deux cadres extrêmes, disponibles mais peut-être pas adaptés... L'association loi 1901 d'un côté, les différentes formes coopé-

ratives (type Scop) de l'autre, avec, à chaque fois, des intérêts et des lourdeurs.

De là, l'atelier s'est aussi attaché sur l'intérêt et les risques de négocier avec les partenaires extérieurs et, entre autres, les partenaires publics, une seule convention (entre le lieu collectif et ses partenaires) ou bien le maintien et peut-être un panachage de conventions particulières (avec

chacune des organisations membres du lieu).

Trois remarques principales sur les modèles économiques :

- le modèle que chaque lieu arrive à mettre en place va dépendre des situations et des opportunités particulières des ressources disponibles qu'il va trouver en interne ou dans son environnement proche (ressources financières, humaines, relationnelles, institutionnelles...). La conséquence, c'est que chaque cas va aboutir à un modèle différent et parfois variable dans le temps;

- la question des ressources nécessaires pour assurer la viabilité ou une pérennité minimal de ces lieux renvoie à celle de l'écosystème partenarial et de valorisation que chacun arrive à construire sur l'un ou l'autre des segments de la chaîne de valeurs (ou sur l'ensemble de la chaîne) : recherche/expérimentation, production/distribution, diffusion/appropriation. En rester à une analyse monétaire de la dimension économique paraît être contre-productif. C'est en regardant jusqu'où, comment, les différentes activités dans ces différents segments sont valorisées que les lieux vont avoir telle ou telle ressource, relationnelle, institutionnelle, partenariale, et à un moment donné, monétaire.

- même si la dimension des rapports au finance-

ment et aux politiques culturelles publiques est importante, la question du modèle économique et de son développement, de sa pérennité, ne doit pas se polariser uniquement sur cette question là, renvoyant ces lieux à l'outillage, la compréhension, les expérimentations d'une approche plus systémique de ces aventures.

ATELIER N°3

ENTRE PROCESSUS DE CRÉATION ET TERRITOIRE D'ACTION : LES ENJEUX DE NOS LIEUX INTERMÉDIAIRES.

Les relations qui se nouent entre un lieu intermédiaire, son équipe et son territoire d'implantation sont réciproques : le projet artistique et culturel s'articule avec son environnement et ses habitants, tandis que ces derniers l'influencent en retour.

Dans un sens, l'enjeu consiste à impliquer des partenaires à un projet. S'il s'agit d'un projet ponctuel, cette implication dépendra de l'intérêt immédiat que des personnes auront à y prendre part, mais aussi de leur disponibilité effective et de leurs capacités techniques et financières. Quel que soit l'engouement de départ, l'implication se mesurera au fil du temps à travers des actes, signes d'une participation réelle. Même si cela n'augure pas entièrement de la suite, clarifier les termes et les conditions d'un partenariat dès sa mise en place permet de limiter voire d'éviter les déconvenues. Que l'on s'interroge, à l'intérieur de chaque groupe et entre groupes, sur les motivations profondes qui conduisent à se rapprocher les uns des autres : le but est-il plutôt d'élargir le cercle du public ou des bénéficiaires ? plutôt de travailler ensemble dans une logique de co-construction ? Sans s'opposer l'une à l'autre, ces deux logiques restent un moyen de se rencontrer et de se connaître.

L'enjeu d'ordre politique et social à l'œuvre dans/via les lieux intermédiaires serait de favoriser les espaces de médiation et d'échange entre personnes et groupes différents. Une telle ambition, rappelaient certains participants à cet atelier, repose sur des conditions et s'ins-



crit dans des contextes qui précèdent et qui dépassent la seule volonté des acteurs en présence. Le financement d'un lieu ou d'un projet par l'argent public est par exemple conditionné par un cadre institutionnel préexistant. Les acteurs peuvent par ailleurs se donner à eux-mêmes des missions qui orientent fortement leurs actions. Ils peuvent aussi nourrir des a priori, qu'ils (se) formulent plus ou moins clairement, à propos de ce qu'est un « bon » ou un « mauvais » partenariat. La discussion au sein de cet atelier montrait que toute évaluation est affaire d'interprétation. Un « bon » partenariat peut être celui qui amène à toucher beaucoup de personnes ou au contraire à nouer des relations de qualité entre quelques personnes, le premier pouvant s'illustrer par une fête de quartier, le second par un travail au long cours en atelier. Pour illustrer cette question délicate de l'évaluation, un participant témoignait de la réaction qu'avaient pu avoir des élus d'un territoire où, en soutenant le secteur culturel, ils pensaient résorber la montée du Front national et où, celui-ci n'ayant pu être contenu, ces mêmes élus décidèrent de moins aider les projets, les lieux, les équipes artistiques et culturels. Dans ce cas, peut-être n'avait-on

pas suffisamment débattu des motivations à soutenir le secteur culturel, ni de la nature des projets ni des modes opératoires de ces derniers ni des capacités et des responsabilités des différents acteurs face à la progression de l'extrémisme politique.

Que faut-il pour parvenir à réaliser ce projet, qui engloberait tous les autres, celui de favoriser la rencontre et la cohabitation des différences ? Du temps. Qu'il se mette en œuvre sur le court ou sur le long terme, l'enjeu serait qu'un projet s'inscrive toujours dans un partenariat durable et qu'il participe à la connaissance et à la confiance réciproque entre les acteurs d'un même territoire. Le turn-over au sein des équipes et des administrations, comme la précarité des structures entravent la création de liens pérennes au sein d'un territoire. Veiller à la transmission des actions pour raconter aux nouveaux acteurs l'histoire dans laquelle ils s'inscrivent permettrait de travailler dans la continuité ; veiller à s'adapter aux nouvelles personnes, aux nouvelles pratiques, aux nouvelles sources de financement, permettrait par ailleurs de faire avec la complexité d'un monde dont les acteurs sont de plus en plus

conscients ; veiller, enfin, à ce que les politiques institutionnelles elles-mêmes soient capables de s'adapter aux singularités des projets et des territoires, volontiers transversaux pour les premiers, inégaux pour les seconds, permettrait de les renforcer au lieu de les fragiliser.

ATELIER N°4

LE GESTE ARTISTIQUE DANS LES LIEUX INTERMÉDIAIRES.

Le geste artistique, envisagé sous l'angle de la recherche et de l'expérimentation plutôt que sous celui de la diffusion et de la production d'œuvres achevées, est au centre des lieux intermédiaires. Ce sont des espaces où des gestes artistiques peuvent émerger, l'émergence n'étant pas l'apanage de la jeunesse mais un moment dans le processus artistique, un moment rendu possible par les lieux eux-mêmes. Volontiers pluridisciplinaires, ils sont en effet sans cesse animés par des confrontations et des échanges entre artistes dont il sortira ou non la présentation d'œuvres au public, cette étape n'étant pas là considérée comme un aboutissement incontournable. Ce qui prime en revanche, c'est que le geste artistique puisse être pensé en tant que processus. Et justement parce qu'il émerge dans un environnement ouvert et attentif à la multitude des formes, ce geste artistique original peut être repéré en tant que tel. Comme le disait un participant, il peut bénéficier d'un « humus » qui l'aidera à se développer.

Les lieux intermédiaires seraient-ils idéaux ? Ce sont en tout cas des espaces de liberté et de résistance (mais aussi de précarité) où l'on peut échapper à la pression du marché culturel dont on retrouve nombre de caractéristiques à l'œuvre au sein des politiques publiques. S'ils courent toujours le risque de se transformer en antres où certains finissent par se replier, ces refuges sont avant tout hospitaliers, ouverts à tout moment à des personnes qui ne sont ni des artistes ni des partenaires, mais qui, comme eux, y trouvent une « respiration ».